

# FONDS

---

POUR **SOUTENIR**

LES ASPIRATIONS  
DES PERSONNES AÎNÉES

ET **AMÉLIORER**

---

LEURS CONDITIONS DE VIE

---

 CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

---

Québec 

- Ministère de la Famille et des Aînés
  - Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
-

---

## MOTS DES PRÉSIDENTS

présentant l'importance de soutenir  
les communautés locales et leurs aînés

---

Bonjour,

Le présent fonds s'inscrit dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'amélioration de la condition de vie des aînés en Abitibi-Témiscamingue. L'un des objectifs poursuivis par cette entente s'inscrit à la suite du *Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011*. Consciente de l'importance d'offrir un milieu de vie de qualité aux personnes qui y vivent, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite ainsi soutenir les organisations qui soutiennent les aspirations des personnes aînées.

La Conférence régionale est heureuse de s'associer à la Table régionale de concertation des personnes aînées et aux ministères de La Famille et des Aînés ainsi qu'à celui des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en faveur des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Jean-Pierre Charron**, président  
de la Conférence régionale des  
élus de l'Abitibi-Témiscamingue

Bonjour,

La Table régionale de concertation des personnes aînées de l'Abitibi-Témiscamingue est heureuse de s'associer à ce Fonds pour soutenir les aspirations des personnes aînées et améliorer leurs conditions de vie. Ce tout nouvel outil représente un geste tangible de reconnaissance de la part de notre gouvernement envers les aînés de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette formule adaptée à notre région permettra de faire évoluer des projets selon les besoins particuliers de chaque territoire.

La concertation est au cœur de ce nouveau levier de développement. J'encourage toutes les personnes qui souhaitent agir en faveur de leurs aînés à prendre contact avec leur table locale ou territoriale afin de convenir avec elles des gestes qui permettront à nos aînés de prendre une part active à la vie régionale.

**Jacques Lafrenière**, président  
de la Table de concertation  
régionale des personnes aînées  
de l'Abitibi-Témiscamingue

---

---

## LA PRÉSENTATION DU FONDS ET DES PARTENAIRES

---

Le présent Fonds a été créé à la suite de la signature d'une entente spécifique intervenue entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Fonds est de 120 000 \$ par année pendant cinq ans. Sa gestion a été confiée à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

---

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU FONDS

---

L'un des objectifs poursuivis par l'entente spécifique signée entre les partenaires est de contribuer à la conception ou au soutien de projets visant à améliorer la condition de vie des personnes aînées. Consciente de l'importance d'offrir un milieu de vie de qualité aux personnes qui vivent en Abitibi-Témiscamingue, la Conférence régionale espère, avec ce fonds, appuyer les organisations qui soutiennent les aspirations des personnes aînées.

- contribuer à la conception ou au soutien de projets visant à améliorer la condition de vie des personnes aînées;
- favoriser la participation sociale des personnes aînées au développement de leur communauté locale et régionale.

---

## LE CADRE GÉNÉRAL D'APPLICATION

---

Le Fonds sera affecté au financement de projets structurants à rayonnement local ou territorial qui répondront à des priorités locales et territoriales pour les personnes aînées. Ce fonds est un complément financier aux autres interventions gouvernementales et du milieu en matière de personnes aînées.

---

### LES PRIORITÉS

Les projets présentés doivent répondre aux priorités suivantes :

- améliorer l'offre d'hébergement permettant de répondre à un besoin actuel et futur des personnes aînées;
- appuyer les initiatives visant à réduire l'isolement ainsi que toute forme de violence envers les personnes aînées;
- optimiser l'offre de transport aux personnes aînées permettant l'accessibilité aux services;
- mettre en place des conditions pour réduire les contraintes liées à la participation sociale des aînés;
- soutenir des initiatives visant à faciliter le travail des proches aidantes et aidants;
- favoriser l'intégration des personnes aînées au développement local et régional.

---

### LES ORGANISMES ADMISSIBLES

Tout organisme incorporé à but non lucratif et entreprises d'économie sociale, dont la mission, ou une partie de la mission, est vouée à l'amélioration de la condition de vie des personnes aînées.

Les tables territoriales de personnes aînées n'étant pas incorporées doivent présenter leur projet par un organisme incorporé.

Tout organisme du secteur public du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que du secteur municipal.

Tout conseil de bande ou coopérative autochtone qui fournit des services aux personnes aînées.

# LES CONDITIONS GÉNÉRALES

## LES ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les projets doivent être conçus et réalisés en concertation avec des partenaires du milieu et répondre à un besoin des personnes âgées du territoire. Enfin, sont admissibles les projets répondant à au moins une des priorités décrites dans ce feuillet.

Les organismes des territoires et les partenaires du Fonds encouragent les actions et les projets concertés pour consolider des travaux qui sont déjà amorcés sur le territoire.

La concertation du promoteur avec les tables locales ou territoriales de son territoire est nécessaire et indispensable à l'acceptation d'un projet.

## LES ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

Les projets ou activités n'étant pas en lien avec les priorités locales ou territoriales retenues par la Table locale de concertation des personnes âgées dans le cadre de ce fonds.

Les projets ou les activités pouvant être financés en totalité dans le cadre d'autres programmes, fonds ou mesures gouvernementales ne sont pas admissibles au fonds.

## LES DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Sont admissibles toutes dépenses liées directement à la réalisation du projet à l'exception des dépenses mentionnées ci-dessous :

- Les dépenses affectées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date d'acceptation de la demande d'aide.
- L'aide financière ne peut servir au fonctionnement d'un organisme sur une base régulière, au financement de son service de dette, au remboursement d'emprunts à venir, au financement d'un projet déjà réalisé, en cours ou ayant déjà connu une première édition.

## LES CRITÈRES D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

- Pertinence du projet
- Qualité du projet
- Garanties de réalisation
- Réalisme budgétaire
- Retombées escomptées
- Participation d'aînés ou d'organismes travaillant auprès des aînés à l'organisation du projet
- Crédibilité de l'organisme et concertation avec le milieu

## LA DURÉE DU PROJET

Le projet peut s'échelonner sur plus d'une année financière, mais les sommes doivent être engagées avant le 31 mars 2012 (échéancier prévu dans un protocole signé).

## LES MONTANTS ALLOUÉS

L'enveloppe est répartie selon les territoires de CSSS, les tables des aînés, et la population de 65 ans et plus.

Territoire ou table des aînés	Population de 65 ans et plus	Montants alloués
CSSS de Témiscaming et Kipawa	445	3 000 \$
CSSS Lac-Témiscamingue et Table	2 019	15 000 \$
CSSS de Rouyn-Noranda et Table	5 251	28 000 \$
CSSS des Aurores Boréales et Table	3 281	20 000 \$
CSSS des Eskers et Table	2 977	18 500 \$
CSSS Vallée-de-l'Or et Table de Val-d'Or	3 854	20 000 \$
CSSS Vallée-de-l'Or et Table de Senneterre	677	4 000 \$
CSSS Vallée-de-l'Or et Table de Malartic	624	3 500 \$

## LA VISIBILITÉ ET LES COMMUNICATIONS

Les promoteurs retenus s'engagent à assurer la visibilité de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, du ministère de la Famille et des Aînés ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, lors de toute activité de communication relative à leur projet et, s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

## L'ENVELOPPE DISPONIBLE

Une enveloppe de 120 000 \$ par année pour cinq ans est disponible pour l'ensemble des territoires. Le premier appel de projets concerne l'année financière 2007 – 2008.

## LE TAUX D'AIDE

L'aide consentie peut atteindre 80 % des dépenses admissibles.

# LE DÉPÔT DU PROJET

Les promoteurs intéressés à déposer un projet doivent compléter le formulaire et déposer un plan d'action détaillé et concerté avec leur table locale avant :

le dernier jour de septembre et le dernier jour du mois de mai, de 2009 à 2011.

## LES DOCUMENTS À FOURNIR

1. Une résolution de la table territoriale ou locale de concertation des personnes aînées qui confirme que le projet s'inscrit dans son plan d'action;
2. L'original du formulaire de demande dûment rempli et signé;
3. Une copie de résolution du conseil d'administration autorisant le ou la signataire de la demande à signer pour et au nom de l'organisme demandeur;
4. Les états financiers de l'organisme;
5. Une description détaillée du projet, du contexte, de ses objectifs et des échéanciers prévus, de même qu'une description qui permet de saisir en quoi le projet répond aux objectifs du Fonds;
6. Une copie du statut légal et un extrait des règlements généraux qui font état du statut de l'organisme;
7. Une description détaillée du budget : le coût total, la ventilation des coûts par activité, le montant estimé des dépenses prévues, le financement (incluant les lettres de confirmation des autres partenaires financiers et la liste des partenaires sollicités);
8. Autres annexes au besoin.

## LE CHEMINEMENT D'UN PROJET

### ÉTAPE 1

Vous devez contacter votre Table de concertation territoriale ou locale pour valider et vérifier si votre projet répond bien aux priorités établies par votre milieu avant de déposer votre demande.

MRC ABITIBI-OUEST  
Table des aînés d'Abitibi-Ouest  
Case postale 214  
Ste-Germaine-de-Boulé J0Z 1M0

MRC ABITIBI  
Table de concertation d'Abitibi  
220, Route 101  
Villemontel J0Y 2S0

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR  
Table de concertation des aînés de Val-d'Or  
500, des Plaines  
Val-d'Or J9P 4R7

Table des aînés de Malartic  
Chevaliers de Colomb  
C.P. 1433  
Malartic J0Y 1Z0

Table des aînés de Senneterre  
480, 2<sup>e</sup> Rue  
Senneterre J0Y 2M0

VILLE DE ROUYN-NORANDA  
Table de concertation des aînés de Rouyn-Noranda  
116, 5<sup>e</sup> Rue  
Rouyn-Noranda J9X 1Y1

MRC TÉMISCAMINGUE  
Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue  
96, rue Ste-Anne  
Ville-Marie J9V 2B7

Table des aînés du Témiscamingue  
Case postale 13  
Nédélec J0Z 2Z0

### ÉTAPE 2

Une fois accepté par votre Table locale, prière d'acheminer votre projet, par la poste, à l'attention de M. Serge Maheux, à l'adresse suivante :

**Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue**  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 4P7

Pour plus d'informations :  
Téléphone : 819 762-0774  
Télécopieur : 819 797-0960  
Courriel : [cr@conferenceregionale.ca](mailto:cr@conferenceregionale.ca)  
Site Internet : [www.conferenceregionale.ca](http://www.conferenceregionale.ca)